

ASSOCIATION ADEPAL PPR

38660 SAINT PANCRASSE

mail:[**adepalsp@laposte.net**](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet **:** [**https://www.adepal-ppr.fr/**](https://www.adepal-ppr.fr/)

**NEWSLETTER de septembre 2022**

Notre « réflexion d’automne » sur le site Adepal ppr parle de la chasse locale en relatant les témoignages des présidents des ACCA des 3 villages de la commune Plateau-des-Petites-Roches.

Une enquête sur la restauration scolaire dans les écoles du Plateau a été menée par notre association. Plusieurs questions ont été posées à V. Fernandez, élue chargée des affaires scolaires dans notre commune. Un compte rendu est paru sur la page d’accueil du site Adepal.

Des citoyens se sont demandés, au vu de l’enquête, s’il était normal que la Commune prenne à sa charge, et sur les impôts des contribuables (*10% du montant*), tous les ans, la moitié des dépenses relatives à la restauration scolaire. **Cette mesure se justifie t elle aussi pour les familles à quotient familial élevé ?** Rappelons quela création d'une cantine scolaire présente pour une commune un caractère facultatif et elle n'est pas au nombre des obligations lui incombant.

« La petite histoire du ski sur le Plateau des Petites Roches » est racontée par Jacques Lagarde qui a travaillé de nombreuses années dans les centres de santé, entraîné plusieurs générations de skieurs, et développé le mouvement Handisport.

Tous les détails de ces articles sont à voir sur le site, en page d’accueil : <https://www.adepal-ppr.fr/>

Nous n’avons reçu aucune réponse aux questions figurant sur nos « réflexions d’été. Cependant, quelques améliorations ont pu être constatées.

Nous avons entendu, au café citoyen, que certaines décisions financières dépendent des conseils municipaux antérieurs, qu’il est difficile de faire marche arrière, et que, par ailleurs, les problèmes de ressources humaines ne peuvent être rendus publics sans créer de tension entre individus. L’Adepal ppr souhaite que ces problèmes ne se répètent pas, privant, éventuellement, la communauté des Petites Roches, de personnes expérimentées et compétentes.

On remarque, avec plaisir, que la municipalité a invité les anciens de la commune à un traditionnel repas annuel, durant la semaine bleue « Semaine nationale des personnes âgées et des retraités », début octobre. Nous rappelons que les « anciens » ont généralement une bonne connaissance des lieux et des coutumes et que, bien souvent, ils savent s’investir dans l’intérêt général de la communauté.

L’Adepal ppr a assisté au café citoyen du 3 septembre 2022. De nouvelles questions (*voir le bref compte rendu dans la rubrique « Café citoyen » du site*) ont été posées aux 2 élus présents qui en ont pris note et nous tiendront au courant de la suite donnée.

**La réponse à la question concernant le déneigement des privés (**qui est payant) nous a paru préoccupante. En effet, les élus évoquent la suppression de ce déneigement l’hiver prochain, faute de personnels appropriés. Aucun des 3 agents, récemment embauchés sur les postes libérés par les départs volontaires de ces derniers mois, ne possède de permis « Poids lourds » nécessaire à la conduite des chasse-neiges. (Quid du déneigement des routes communales ?) De plus, les entreprises ou les agriculteurs locaux ne peuvent prendre en charge ce service et la commune ne peut créer de nouveaux postes car le chapitre des frais de personnels, au budget 2022, est déjà saturé, ajoutent les 2 représentants de la commune.

Si les charges de personnels sont, à ce point élevées (*un problème à PPR par rapport à d’autres communes équivalentes*) il faudra peut-être les détailler et étudier comment les reconsidérer à brève échéance, tout en n’affectant pas la sécurité des citoyens. Le problème peut-il se situer ailleurs, dans la nature des autres dépenses inscrites au budget, par exemple ?

La lecture du budget 2022 (*page 5 du journal municipal n°14*) et les projets d’investissement indiqués nous interpellent : La cure=140 400 euros (*pour quel projet ?),* Maison Saint-Benoît=20 800 euros (*compris dans les 28% d’autofinancement de cette réalisation, ou en plus ?)* , Verger communal=7000 euros etc… **Peut-on investir dans autant de projets** culturels si on ne peut faire face aux dépenses relatives au déneigement dans une commune de montagne, aux dépenses de personnels (*dont heures supplémentaires*), à la gestion des déchets verts dans une structure publique de proximité, comme c’est le cas pour les communes de la vallée, ou à d’autres dépenses incompressibles ou inopinées ? Le bon sens dirait NON.

Le comité de rédaction de l’Adepal PPR.

…/…

…/…

IMPORTANT :

ADEPAL PPR est une association, loi 1901**, indépendante et participative**. Afin de nous permettre de continuer à faire vivre la démocratie participative locale à Plateau des Petites Roches, vous pouvez adhérer ou participer aux frais de fonctionnement de l’association (frais de *site internet, frais de compte bancaire et assurance*) en versant :

1. **Une contribution libre** par virement bancaire ou postal à :

**ADEPAL SP**

*ETABLISSEMENT GUICHET N°COMPTE CLÉ RIB DOMICILIATION*

20041 01017 1105353D028 43 GRENOBLE CENTRE **FINANCIER**

*Indiquer : versement /participation à l’association adepal ppr*

2) **Une adhésion 2022-2023** à l’association adepal ppr= 15 euros/famille ou 10 euros par personne, en indiquant votre nom prénom et adresse, au même compte.

L’ADEPAL PPR vous remercie par avance.